

Le changement de temps annoncé a bien eu lieu et c'est la douche froide au sens propre. Les hauteurs d'eau ne sont pas importantes avec 10 à 15 mm en général, mais suffisantes pour relancer les levées, terminer les semis, et désherber en conditions plus favorables. Les températures froides qui ont chuté de 10° en 3 jours vont réduire la pression des insectes ravageurs, mais des interventions avant hiver sur céréales sont encore à prévoir avant d'envisager l'hivernage des pulvérisateurs.

COLZA

Les beaux colzas vont profiter de l'humidité pour se renforcer avant l'hiver. Sur ces belles parcelles les ravageurs ne présentent plus d'inquiétude vu le stade de développement qui leur permet de supporter la plupart des attaques. Fin du risque pucerons et charançon du bourgeon terminal en pratique. Seules quelques parcelles en retard au stade 5 à 6 feuilles méritent encore une surveillance des altises. Les dernières éclosions devraient avoir lieu cette semaine. Au seuil de 70% de plantes touchées on observe normalement 2 à 3 larves par pied. Aucune observation connue ne présente un tel niveau d'infestation pour l'instant. Il faut se garder d'intervenir quand ce n'est pas indispensable car les auxiliaires sont également présents synchronisés avec les ravageurs. Ce sont ces auxiliaires qui vont petit à petit faire baisser la pression des ravageurs, alors que les insecticides sont de plus en plus souvent en situation d'échec sur les fortes infestations.

Désherbage complémentaires

Avec la pluie et la baisse des températures, les applications d'antigraminées racinaires vont pouvoir être envisagées avec des spécialités type [Kerb Flo](#) 1,875 L/ha maxi (1 IFT) ou [Legurame PM](#) 3 Kg/ha (1 IFT) moins bon sur brome et pâturin annuel. Ces applications sont importantes pour introduire un mode d'action supplémentaire à l'échelle de la rotation dans la lutte contre les graminées résistantes et la vulpie (en progression localement). Dans les parcelles qui ont été binées, l'intervention peut être localisée sur le rang ce qui est encore plus intéressant dans la lutte contre les résistances.

La solution [Ielo](#) 1,5 L/ha (1 IFT) s'utilise comme le Kerb sur les graminées avec un petit spectre dicot complémentaire.

Pour les interventions anti-dicots (sanve, ravenelle au stade jeune), attendre quelques jours de gel afin que les colzas à 6-9 feuilles minimum épaississent leur cuticule. Utiliser les solutions type [Callisto](#) à 0.15 L/ha appliqué 1 ou 2 fois (1 ou 2 IFT) sur sanves et betteraves sauvages. Des symptômes de phyto-toxicité peuvent apparaître voire des pertes de pieds pour des efficacités pas toujours parfaites. Utiliser ce produit seul et minimum 8 à 10 jours après un éventuel anti-graminées.

Le [Cent 7](#) à 0.3 L/ha ou 2 x 0,2 L/ha à 15 jours d'intervalle (0.75 à 1 IFT) s'utilise à partir du stade 4-6 feuilles, seul et sans adjuvant, sur des colzas secs et en bon état végétatif et des sanves au stade rosette maximum. Du gel dans les 2-3 semaines suivant l'application améliore l'efficacité.

BLE

Les vols de ravageurs vont diminuer

Avec l'arrivée du froid, l'activité cicadelle qui a été tardive mais pas très importantes, ne présente plus de risque. Par contre la question pucerons n'est pas réglée. Dans les parcelles déjà levées et colonisées, il est nécessaire de nettoyer au bout de 10 jours de présence car au moindre retour d'une période douce et ensoleillée, ils pourront se réactiver et disperser les virus. Par contre les vols sur de grandes distances vont s'amenuiser et les parcelles non levées à ce jour ont de bonnes chances de rester indemnes. Surveiller les parcelles à proximité de potentiels réservoirs (récolte de betteraves, vergers ...). Une plaque jaune engluée permet de détecter l'arrivée des pucerons et le moment de commencer un éventuel suivi sur plante pour détecter le seuil de 10% de pieds touchés ou présence pendant plus de 10 jours. Par défaut on considère que les pucerons sont virulifères. On peut se faire une idée en observant l'état sanitaire des repousses autour de la parcelle (bordures, interculture, repousses dans les colza ...). Utiliser par exemple [cythrine L](#) à 0,25 L/ha mais de nombreuses autres solutions sont disponibles.

Conditions favorables pour désherber

Il n'a pas toujours plu assez intensément pour refermer les préparations motteuses, mais la ré-humectation de la surface des sols va permettre de désherber en conditions favorables. Dans les parcelles semées tôt et qui ont dû être désherbées en conditions sèches pour tenter de contrôler les premières levées de ray grass, les efficacités risquent d'être décevantes et irrégulières. Il est donc important de relayer en post levée précoce. Sur les semis non levés, intervenir en pré levée ou post levée dès le stade 1 feuille selon les solutions retenues en évitant le stade coléoptyle. Si vous avez remplacé l'isoproturon désormais interdit par du chlortoluron, vérifier la tolérance variétale. Attention aux nombreuses restrictions d'usage (doses maxi, sol drainé...). Sur vulpin privilégier les solutions à base de pendiméthaline, flufenacet et dff. Sur ray grass privilégier le prosulfocarbe (avec buses antidérive homologuées), flufenacet et chlortoluron. Dans les parcelles mal levées voir message de la semaine dernière.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 30 octobre 2018 (BSV G.C. N°37), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.
La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.